

—

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 31 MAI 2017 À 18 H 00

L'an deux mille dix-sept, le trente-et-un du mois de mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (14) :

BELHADDAD Abdelhamid (arrivé à 19h15), BERARD Claude, BORDON Gérard, BOZON-VAILLE Françoise, COMBET François, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LATTARD-PRUVOT Agnès, MAESE Isabelle, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, SORNET Emilie.

Intervenants : Yves DURBET, Président du Syndicat de Pays de Maurienne
Julie RAUX, animatrice contrat de développement Maurienne

Secrétaire de séance : LAPERROUSE Madeleine.

Afin de libérer les intervenants, l'approbation des comptes rendus se fera après le point I.

ORDRE DU JOUR :

I. PRESENTATION DU PROJET DE LA PISTE CYCLABLE PAR JULIE RAUX, ANIMATRICE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT MAURIENNE, AVEC YVES DURBET PRESIDENT DU SPM.

Yves. DURBET fait part de la volonté du SPM de présenter des pistes cyclables. Le bureau d'études INDDIGO a été choisi pour faire des propositions depuis Aiton jusqu'à Bonneval soit 120km, celles-ci étant soumise à un comité de pilotage.

Il s'agit de proposer un itinéraire cyclable sécurisé et accessible autorisant une pratique de type loisir destiné aux déplacements doux des habitants et notamment des familles, le but étant d'élargir l'offre touristique de la vallée, d'assurer la continuité de l'itinéraire pour connecter les territoires.

Le chiffrage estimatif est de 13 millions d'euros sur 10 ans, les travaux débuteraient mi-2019.

La présentation a déjà été faite devant le SPM et les communautés de communes concernées, puis les communes impactées.

Julie RAUX présente la planification à court terme.

Avant d'arriver sur notre commune, l'itinéraire longera l'autoroute sur St Etienne de Cuines franchira le Glandon grâce à une passerelle puis empruntera la route des Iles puis la RD74.

Claude BERARD remarque qu'il faut privilégier les chemins communaux mais pose le problème de leur entretien (présence de gravillons) et qu'il faut valoriser le patrimoine communal (l'Aura)

Yves DURBET indique que l'entretien sera assuré par la structure porteuse du projet : le SPM. Les partenaires sont l'Etat, la Région et le Département. Il espère un financement à hauteur de 80%.

Philippe GIRARD ajoute que le tracé utilisera des voies existantes, partagées avec les autres véhicules. Le projet n'est pas figé, il évoluera suivant le budget.

Yves MORVAN demande si des financeurs privés existent.

Le Président du SPM répond que dans le cadre du creusement du tunnel du Lyon/Turin, la société pourrait participer à certains aménagements.

Les intervenants quittent la salle à 18h50.

II. DELIBERATION CONCERNANT LA MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE.

Gérard BORDON rappelle que le code de travail impose aux employeurs territoriaux l'évaluation des risques professionnels présents dans les différents services de leur collectivité. Le résultat de cette évaluation est inscrit dans un document appelé "Document Unique". Celui -c doit être mis à jour une fois par an au minimum.

Il a été établi et finalisé avec l'aide du Centre de Gestion et Mme Carole JOSEPH du 17 février au 11 avril 2017.

L'objectif est de qualifier et quantifier les risques afin de mettre en œuvre des actions pour éviter ou diminuer les accidents, les maladies professionnelles ou le mal être au travail.

En cas de manquement en matière de sécurité, la collectivité risque d'être poursuivie.

Pour mettre en œuvre ce texte, un comité de pilotage a été constitué. Des visites sur le terrain ont été effectuées pour planifier les actions à mener. Gérard BORDON explique le travail accompli par ce comité.

Le Document Unique a été validé par le Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail (CHSCT) du Centre de Gestion le 11 mai 2017.

Une demande de subvention a été faite auprès de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)

Il doit maintenant être validé par le conseil municipal.

VOTE POUR LA VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE PRESENTE : 14 POUR

Les élus déplorent qu'une fois encore l'Etat se désengage en imposant aux collectivités des mesures certes nécessaires pour la sécurité de nos employés mais qui vont encore peser sur les budgets.

III. VALIDATION DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Françoise BOZON-VAILLE, explique que lors du dernier comité de pilotage concernant les TAP (Temps de Activités Péri éducatives), Mme SCHNEIDER, directrice de DECLICC, a demandé à chaque commune de se positionner sur la modification des rythmes scolaires pour prévoir une organisation cohérente à la rentrée. En effet plusieurs possibilités se présentent :

- Maintien de la situation actuelle : cours le mercredi matin et TAP
- Cours le mercredi matin et accueil du soir par DECLICC 1h/j (payant)
- Retour à la semaine de 4 jours

Au sein du comité de pilotage la 3^{ème} proposition a été retenue.

Notre commune avait demandé, lors du conseil d'école du mois de janvier, une modification de nos rythmes scolaires et appliquer les horaires comme suit:

- Lundi, mardi, vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h à 16h
- Mercredi de 8h30 à 11h45
- Jeudi de 8h30 à 12h
- Les TAP seront organisés le jeudi de 13h30 à 16h30

Nous n'avons pas reçu de réponse définitive concernant cette demande. Elle sera évoquée lors du conseil d'école en juin.

Le conseil municipal va demander à mettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la 4C afin que toutes les communes adoptent une position commune et surtout que l'intérêt de l'enfant en soit la priorité.

IV. DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE VOIE COMMUNALE

Une propriété traversée par un ancien chemin vicinal non carrossable est à céder aux Champagnes, chemin de l'Abreuvoir. Celui-ci doit être déclassé en vue de son aliénation au profit de nouveaux propriétaires. Le délaissé concerne une surface de 67 m² au droit des parcelles section C 57, 56, et 55.

M. le Maire propose que la Commune cède à titre gracieux ce délaissé, en contrepartie, les acquéreurs prendront en charge les frais de géomètre, les frais de rédaction de l'acte administratif ainsi que les frais de publication à la Conservation des Hypothèques.

VOTE POUR LE DECLASSEMENT DU DELAISSE ET AUTORISER LE MAIRE A SIGNER TOUTES LES PIECES : 13 POUR

Philippe GIRARD ne prend pas part au vote

VI. ADHESION ASDER (ASSOCIATION SAVOYARDE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES)

Cette association nous a aidés dans les démarches concernant la chaufferie communale.

Coût annuel de la cotisation : 150 €

VOTE : 14 POUR

VI. ADHESION ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX

L'association s'engage à aider les Maires ruraux dans l'exercice de leur mandat, défendre et développer la ruralité. Elle nous permet d'accéder à de nombreux services : dépannage juridique...

Coût annuel de la cotisation : 76 €

VOTE : 14 POUR

VII. PERMANENCES POUR LES 2 TOURS DES ELECTIONS LEGISLATIVES

VIII. QUESTIONS DIVERSES

- plusieurs membres de la commission "Eaux, Forêts, Assainissement Déchets" ont assuré l'entretien du chemin partant du Villaret jusqu'au Bouchet à St Alban

- la déchetterie verte est ouverte près de l'atelier communal, le vendredi de 6h à 13h jusqu'au 11 août.

- afin de préparer le festival qui aura lieu du 29 juin au 9 juillet, des fiches d'inscription sont disponibles pour les bénévoles en mairie ou sur le site de la commune

- Claude BERARD indique qu'une rencontre aura lieu avec le président de l'UAM concernant la plateforme sportive du Glandon. Le but est de réaliser une passerelle sur le torrent afin de réunir celle-ci et le terrain de football.

Suite à la réfection de la route du Mont, le balayage a été effectué en vue de la course de caisses à savon.

Les travaux concernant les allées du cimetière sont terminés.

- Emilie SORNET rappelle que la course de caisses à savon aura lieu le dimanche 18 juin. C'est une manche de la coupe de France : départ du réservoir de la Tour, arrivée vers les tennis. L'organisateur, le Comité d'Animation des 2 Cuines (CA2C) propose le repas du midi (tartiflette) et l'Association des Parents d'Elèves des pâtisseries et des animations pour les enfants à la Pallud.

- François COMBET signale que la 2^{ème} livraison des containers semi-enterrés aura lieu début juin. Une hôtesse expliquera la démarche aux habitants.

- Françoise BOZON-VAILLE indique que le Conseil Départemental a informé la directrice Mme ANDRE d'un projet numérique pour l'école avec un budget conséquent.

Le conseil prend note de celui-ci car il n'est pas prévu au budget 2017.

Le PC endommagé ne sera pas remplacé vu qu'un poste d'enseignant a été fermé pour la rentrée.

La séance est levée à 21h35.

Le Maire,

P. GIRARD.